



Desapprouver sa paternité suite à séparation

Par Visiteur

Bonjour

il y a 3 ans j'ai fait des démarches à la mairie pour un enfant d'une femme avec qui je sortais. 6 mois après je me suis séparé d'elle. j'ai appris peu de temps après que cet enfant n'était pas le sien et qu'elle m'avait menti sur son âge. En fait, elle venait du Cameroun et il n'a pas de papier français. Il m'a contacté aujourd'hui pour que je lui procure des papiers car il a des problèmes avec la police. Sa soi-disante mère a menacé et insulté ma mère au téléphone. Elle a 70 ans. Que puis-je faire pour annuler la reconnaissance de paternité?

merci beaucoup
aidée moi svp

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez effectivement contester la reconnaissance de paternité que vous avez réalisée.

Pour cela, il convient (avec l'assistance d'un avocat, si vos ressources ne sont pas suffisantes, vous pouvez vous renseigner afin de demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle, toutes les informations sont sur le site du Ministère de la Justice), de saisir le Tribunal de Grande Instance d'une action en contestation de paternité.

Concernant les menaces et insultes proférées à l'encontre de votre mère, vous pouvez dans un premier temps essayer d'entamer un dialogue afin de faire cesser ces agissements et si cela n'est pas suffisant, dans un second temps, déposer plainte auprès du commissariat.

Cordialement